

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2007

---

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 3 Rect.

présenté par  
M. de Courson, rapporteur spécial  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 44**

Dans la première phrase de l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« pris par le ministre chargé du budget et par le ministre chargé de l'aviation civile »

les mots :

« conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'aviation civile ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.